



DEPARTEMENT

des

Bouches du Rhône

Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Financement du programme "Vivons en Forme"

Date de la convocation : vendredi 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHIAI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, M. HAMOU, M. HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

POUVOIRS :

Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à Mme WEITZ), M. MOFREDJ (donne pouvoir à Mme COSSON), Mme VIVILLE (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme BOUSQUET-FABRE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme SAINT-MIHIEL)

EXCUSES :

M. CALENDINI (absent excusé)

VR

9.1

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Financement du programme "Vivons en Forme"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1111-4 ;

Vu la circulaire n° DGS/DHOS/SD1A/2006/383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville ;

Vu la délibération en date du 17 avril 2024 actant la mise en place du programme « Vivons en forme » ;

Vu la convention signée avec l'association Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS) pour la mise en place du programme « Vivons en forme » ;

Considérant la volonté de la Ville de prévenir le surpoids et l'obésité des enfants et de réduire les inégalités sociales de santé des familles ;

Considérant le financement d'actions de santé publique dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) en santé piloté par l'Agence Régionale de Santé PACA.

« Vivons en forme » (VIF) est un programme de prévention santé initié, coordonné et animé par l'association Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS).

Le programme VIF met à la disposition des structures municipales des formations sur site, ainsi que des outils de communication et de sensibilisation.

À partir de la rentrée scolaire 2024/2025, la commune de Salon-de-Provence va mettre en place des sessions de formation pour le personnel des écoles afin de proposer, sur les temps de pause méridienne et lors des accueils périscolaires, des contenus permettant de sensibiliser les enfants aux comportements favorables à la santé : équilibre alimentaire, sommeil, bien-être, et pratique d'une activité sportive.

Dans le cadre de ce projet, l'association Salon Action Santé va accompagner la Ville sur le déploiement opérationnel du projet. La mission de Salon Action Santé sera de coordonner les actions dans les écoles et d'accompagner les agents formés dans les actions qu'ils proposeront aux enfants (aide méthodologique, posture, compétence en éducation à la santé).

L'Agence Régionale de Santé propose des financements de fonctionnement pour des projets structurants via les crédits du Conseil National de la Refondation (CNR) en santé. La municipalité demande une subvention d'un montant de 35 000 euros. Cette somme sera affectée aux postes de dépenses du projet pour l'année scolaire 2024/2025 :

- 12 000 euros : coût de l'adhésion au programme Vivons en Forme pour 2024 et 2025 ;
- 18 000 euros : accompagnement de Salon Action Santé de septembre 2024 à juin 2025 ;
- 5 000 euros : achat de matériels pédagogiques pour les actions.

Une convention sera conclue avec Salon Action Santé afin de leur verser la somme liée à leur accompagnement.

Une nouvelle demande de subvention pourra être effectuée pour l'année scolaire 2025/2026 selon les mêmes modalités.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Agence Régionale de Santé au titre du financement des projets CNR Santé.

Libellé de la demande de Subvention	Agence Régionale de Santé
Formation auprès des agents du périscolaire et coordination	35 000 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré:

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élú délégué à solliciter le concours financier de l'ARS, dans le cadre du déploiement du projet « Vivons en Forme ».
- AUTORISE le versement de subventions à l'association Salon Action Santé dont le montant exact sera déterminé par la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer les conventions correspondantes et tout document annexe.
- DIT que les recettes et crédits sont inscrits au budget.

- SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 42
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional